

Régie personnalisée

Les 4 saisons  
Culturelles

Publiée le

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025

Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

**Membres excusés** : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

**Secrétaire de séance** : Madame Christine HERBRETEAU

### N° 2025-D2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE LES QUATRE SAISONS CULTURELLES

**RAPPORTEUR** : Pascal MARTEAU

Monsieur Pascal Marteau, président, informe l'assemblée que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Ils sont visés par le Président qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures retracées dans les comptes administratifs du budget général et du budget annexe de la Régie Les Quatre Saisons Culturelles.

Il présente les écritures et invite le conseil d'administration à voter les comptes de gestion qui sont en totale concordance avec les comptes administratifs.

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget Général	491 203,87€	486 248,31 €	0 €	0 €
Budget Annexe	23 790 €	23 790 €	0 €	0 €

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 à 14 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.*

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Régie personnalisée

# Les 4 saisons Culturelles

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, ainsi que sur le budget annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion relatifs au budget général et au budget annexe Les Quatre Saisons Culturelles dressés pour l'exercice 2024 par le comptable, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme  
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Christine HERBRETEAU



Régie personnalisée



Publiée le

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025

Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

**Membres excusés** : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

**Secrétaire de séance** : Madame Christine HERBRETEAU

### N° 2025-D4 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET GENERAL LES QUATRE SAISONS CULTURELLES

**RAPPORTEUR** : Pascal MARTEAU

A la suite de la clôture de l'exercice budgétaire 2024, Monsieur Pascal Marteau, Président, propose de reprendre les résultats comme suit :

#### ➤ **Budget principal/général** :

<b>Résultat de Fonctionnement N</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice N</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	- 4 955,56 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	- 2 734,14 €
<b>C. Résultat à affect : C = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>- 7 689,70 €</b>
<b>Investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N)</b> Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -)	
Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif)	0.00 €
Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	

Régie personnalisée

# Les 4 saisons Culturelles

<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	
Besoin de financement (si dépenses > recettes)	0.00 €
Excédent de financement (si recettes > dépenses)	
<b>AFFECTATION ( de C )</b>	
<b>G. : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1)</b>	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>H. : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)</b>	7 689,70 €

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération en date du 5 avril 2025 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2024 pour le budget général et le budget annexe dans les mêmes termes que les comptes de gestion 2024, Statuant sur les affectations des résultats dégagés au 31 décembre 2024,*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le déficit de fonctionnement d'un montant de 7 689,70 € en report à nouveau au compte D 002 au budget général 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme  
Le Président

Pascal MARTEAU




La secrétaire

Christine HERBRETEAU



Régie personnalisée



Publiée le

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025

Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

**Membres excusés** : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

### N° 2025-D5 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE N° 33261 DE LA REGIE DES 4 SAISONS CULTURELLES

**RAPPORTEUR : Pascal MARTEAU**

Monsieur Pascal MARTEAU informe le conseil d'administration que compte tenu de l'arrêt du Festival Face&Si, le budget annexe concernant l'activité pédagogique n'a plus lieu d'être. Il propose donc la clôture de ce budget. Le résultat de l'exercice 2024 étant à zéro, aucune affectation du résultat n'est nécessaire.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération en date du 05 avril 2025 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2024 pour le budget général et le budget annexe dans les mêmes termes que les comptes de gestion 2024,*

*Vu l'absence de résultat 2024 à affecter,*

*Vu l'avis de la DGFIP en date du 12 mars 2025 précisant que ce budget annexe peut être clôturé en cours d'année,*

*Considérant que ce budget n'a plus d'utilité et qu'il convient de le clôturer,*

Régie personnalisée

Les 4 saisons  
Culturelles

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer le budget annexe n° 33261 de la Régie des 4 saisons culturelles à compter de ce jour.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme  
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Christine HERBRETEAU



Régie personnalisée



Publiée le

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 21 mars 2025

Séance du conseil d'administration : le 5 avril 2025

Le 5 avril 2025, à 9 h 00, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Madame Christine HERBRETEAU, Monsieur Daniel POINTEAU

**Membres excusés** : Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Christine HERBRETEAU

### **N° 2025-D7 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET GENERAL**

#### **RAPPORTEUR : Pascal Marteau**

Monsieur Pascal Marteau présente le budget primitif 2025 du budget général de la Régie personnalisée. Il précise que le budget est voté par chapitre.

Après avoir donné lecture des postes de recettes et de dépenses tels que retracés dans le document joint, il propose aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la délibération en date du 12 octobre 2020 adoptant le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2021*

*Vu la délibération en date du 30 novembre 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la commune*

*Vu la délibération en date du 22 mars 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2025,*

*Vu le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2025,*

*Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget général de la Régie Les Quatre Saisons Culturelles pour l'exercice 2025,*

Régie personnalisée

Les 4 saisons  
Culturelles

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal s'équilibrant en :
  - Section de fonctionnement à hauteur de 82 464,00 €
  - Section d'investissement : néant
- **PRECISE** que l'ensemble des crédits en fonctionnement et en investissement est voté par chapitre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section
- **AUTORISE** Monsieur le Président à l'exécuter et signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme  
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Christine HERBRETEAU

